

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2016 : SB35

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

EXPÉDITRICE : Med Ahmadoun
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : Le 2 novembre 2016

OBJET : **Prévisions budgétaires révisées 2016-2017 (conseils scolaires de district)**

J'ai le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires révisées 2016-2017, ainsi que les guides et les directives qui s'y rattachent, sont maintenant accessibles en cliquant sur le lien qui mène aux prévisions budgétaires révisées qui se trouvent dans la section « Rapport au Ministère » du site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, au <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Home%20PageFR.htm>

Veillez envoyer vos prévisions budgétaires révisées 2016-2017 par l'entremise du SIFE 2.0, au <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/workspace/index.jsp>. Les fichiers qui aideront les conseils scolaires à préparer leurs prévisions budgétaires révisées ont été publiés dans la section « Rapport au Ministère » du site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières.

AVIS

Certains des propositions et des plans décrits dans la présente note de service ne prendront effet que si des règlements en ce sens sont établis par la lieutenant-gouverneure en conseil en application de l'article 234 de la *Loi sur l'éducation*, ce qui n'a pas encore été fait. Le contenu de la présente note est donc conditionnel à l'adoption de règlements de cet ordre.

Les formulaires ont fait l'objet d'un certain nombre de modifications, dont voici les principales :

Carrefours communautaires

Le Ministère a annoncé dans la note de service 2016 : B18 un investissement de 50 millions de dollars dans les carrefours communautaires. Comme pour le financement de l'amélioration de l'état des écoles, les paiements en espèces aux conseils seront effectués deux fois par an selon les dépenses déclarées. Les conseils scolaires devront déclarer les dépenses dans VFA.

Financement des immobilisations pour la garde d'enfants et la prestation de programmes de soutien à l'enfance et à la famille

Les formulaires de prévisions budgétaires révisées comprennent le nouveau financement des immobilisations annoncé pour la garde d'enfants et les programmes de soutien à l'enfance et à la famille. Les conseils sont invités à soumettre leur demandes d'approbation conformément aux directives de la note de service 2016 : B11. Tous les projets liés à ces deux allocations apparaissent dans le tableau 3.2 – Immobilisations pour garde d'enfants, dans lequel les conseils doivent déclarer les dépenses y étant associées.

Nouveaux fonds pour la réfection des écoles

Comme l'indique la note de service 2016 : B13, le Ministère accorde 1,1 milliard de dollars de plus aux conseils scolaires pour financer des travaux de réfection pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 afin de garder les écoles en bon état. Le nouveau financement va compléter les programmes de financement actuels du Ministère qui portent sur l'amélioration de l'état des écoles et la réfection des écoles. Des modifications ont été apportées aux formulaires de prévisions budgétaires révisées pour tenir compte du nouveau financement et de la déclaration des dépenses.

Rapports sur les coûts et le financement des fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE)

L'année de transition au cours duquel les conseils scolaires confieront l'administration de l'assurance santé, de l'assurance-vie et des soins dentaires des employés à des fiducies provinciales de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE) sera 2016-2017. Le Ministère a communiqué la contribution nécessaire aux FSSBE pour tous les conseils scolaires et les fonds additionnels aux conseils pour faire leurs contributions. Vous trouverez plus de renseignements sur ces montants dans les lettres individualisées qui ont été envoyées à chaque conseil le 14 octobre intitulées "Montants des paiements mensuels aux fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés".

Le tableau 10F des formulaires du SIFE a été modifié de façon à regrouper l'assurance santé, les soins dentaires et l'assurance-vie dans une seule colonne. Les conseils doivent déclarer dans cette colonne les dépenses relatives aux cotisations versées à la compagnie d'assurance avant la transition aux fiducies et les nouveaux montants de la contribution aux fiducies.

Rapports sur le transfert de réserves aux conseils scolaires au moment de la résiliation des régimes d'avantages sociaux existants

Comme indiqué précédemment dans la note de service 2016 :SB13, lorsque les conseils scolaires résilient leurs régimes d'avantages sociaux auprès des compagnies d'assurance pour se joindre aux FSSBE provinciales, les restants des réserves (p. ex. réserve de fluctuation des réclamations) dépendant de la source de financement de la réserve, peuvent être retransférées aux conseils scolaires. Si elles ne sont pas déjà comptabilisées dans les rapports financiers des conseils scolaires, ces réserves doivent être comptabilisées comme des revenus en 2016-2017 dans la mesure qu'ils peuvent être raisonnablement estimés et devront faire partie de l'excédent accumulé des conseils scolaires. Par contre, en cas de griefs actifs déposés par l'unité de négociation d'un conseil scolaire à propos de ces réserves ou d'une partie de celles-ci, il est recommandé que le conseil scolaire limite l'utilisation de ces fonds à l'interne jusqu'à la résolution des griefs.

Approbation du déficit d'exercice par le Ministère

La présente vise à vous rappeler qu'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires doivent obtenir l'approbation du Ministère s'ils prévoient que leur déficit pour l'exercice sera supérieur au moindre des deux sommes suivantes : 1) l'excédent accumulé aux fins de conformité pour l'exercice précédent ou 2) 1 pour cent (1 %) des revenus de fonctionnement du conseil. L'approbation du Ministère doit être obtenue dès que le conseil constate que le déficit de l'exercice en cours prévu dépassera le seuil fixé à l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*. Si le déficit de l'exercice en cours prévu dépasse le montant précédemment approuvé pour la même année scolaire, il faut obtenir une nouvelle approbation du Ministère.

Le formulaire d'approbation du déficit se trouve dans les dossiers Entrée et Résultats de la liste des tâches et contient la plupart des données exigées. Les conseils doivent simplement entrer l'explication du déficit.

Les directives sur les prévisions budgétaires révisées de 2016-2017 présentent en détail le processus de demande d'approbation du Ministère.

Soumission des rapports financiers

Prévisions budgétaires révisées

Veillez soumettre par voie électronique, d'ici le 15 décembre 2016, une copie des documents suivants :

- Certificat de la directrice ou du directeur de l'éducation
- Rapport de conformité
- Tableaux 9, 10 et 10ADJ

- Section 1A – Sommaire

Parmi les documents mentionnés ci-dessus, seul le certificat de la directrice ou du directeur de l'éducation requiert une signature.

Les documents doivent être sauvegardés en format PDF et envoyés par courriel en pièces jointes à revest@ontario.ca

Le nom de fichier utilisé doit respecter la [convention des noms](#) qui se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières. Les conseils doivent inclure le texte suivant comme objet du courriel : « Documents à l'appui des prévisions budgétaires révisées 2016-2017 – CSD n^o ».

Soumission tardive

La politique sur la soumission tardive s'applique aux prévisions budgétaires révisées 2016-2017, c'est-à-dire que les rentrées de fonds régulières seront réduites de 50 % si un conseil scolaire présente ses prévisions budgétaires révisées après le 15 décembre 2016 dans le SIFE. Une fois les prévisions budgétaires révisées soumises, le Ministère reprendra son processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

Personnes-ressources

Pour toute question concernant la trousse des prévisions budgétaires révisées, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, sous le lien « [Pour nous joindre](#) ».

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture de session, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Soutien technique SIFE	s.o.	efis.support@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Stevan Garic	416-327-0697	stevan.garic@ontario.ca
Emily Wells	416-325-2036	emily.wells@ontario.ca
Ruby Hou	416-325-2052	Ruby.KexinHou@ontario.ca
Martin Fry	416-327-9061	martin.fry@ontario.ca
Mark Bonham	416-325-8571	mark.bonham@ontario.ca

Original signé par

Med Ahmadoun
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. : Directrices et directeurs de l'éducation
Responsables des finances des conseils scolaires